

# Accord de 1496 concernant la nomination d'un maître d'école à Epieds en Beauce

---

Votre texte ici. *Parmi les archives de « Dédé » GILBERT, ancien maréchal ferrant à Epieds en Beauce et historien local, mises à la disposition de « LoireBeauce-Encyclopédia » par l'un de ses fils, se trouve la copie de ces notes datées de 1496 :*

**Notes prises par Ferrand l'ancien**, curé d'Epieds en Beauce au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur le registre du Châtelet d'Orléans, relativement à un accord passé en 1496 entre le curé d'Epieds et le seigneur de Montpipeau **pour la nomination du maître d'école d'Epieds.**

**Résumé :** Pierre Forestier, curé de Saint Laurent et d'Epieds, a nommé Richard Nozas maître d'école à Epieds. En 1495, le procureur du seigneur de Montpipeau dont dépend Epieds, obtient par pressions et menaces que Richard Nozas reconnaisse qu'il a été nommé maître d'école par le seigneur de Montpipeau et non par le curé, et lui fait signer un bail d'exploitation de l'école concédé par le seigneur de Montpipeau. Le curé, lésé dans ses droits sur l'école, intente un procès, et fait reconnaître que lui seul a le droit de nommer le maître d'école d'Epieds. Richard Nozas argue de sa bonne foi, reconnaît en 1496 qu'il est nommé à ce poste par le curé seul, et résilie le bail qui le liait induement au seigneur de Montpipeau.

**Remarques sur la forme :** L'acte est déjà résumé dans le registre consulté par Ferrand l'ancien, et ce dernier tantôt recopie simplement le registre (par exemple la formule de la l.6, qui est du style du XV<sup>e</sup> siècle, et non du XVIII<sup>e</sup>, ou bien « Lorrent » pour « Laurent », que Ferrand l'ancien orthographie correctement dans d'autres documents), tantôt interprète et modernise (notamment par l'adjonction des accents sur les participes passés, les accents n'étant pratiquement pas utilisés avant le XVII<sup>e</sup> siècle). On ne sait auquel des deux scripteurs est due la phonétisation patoisante de l'imparfait, qu'on retrouve aujourd'hui encore dans le parler des personnes âgées : « (ils) etoint » (l.32) »(ils) disoint » (l.34), « ils s'étoint »(l.36), aujourd'hui « ils étaient », « ils disaient », pour « ils étaient », « ils disaient ».

Les mots en caractère plus gros ponctuent les parties du document, et permettent de sauter plus vite à la partie qui intéresse le lecteur. Le même résultat est obtenu aujourd'hui en allant à la ligne et en sautant des lignes, mais à l'époque, toutes les lignes étaient remplies, à la fois pour éviter de gaspiller le papier et pour éviter que le document ne soit falsifié en y ajoutant des mots ou des phrases dans les espaces laissés blancs.

D'un registre des contrats passés par drouin jacquet notaire

au chatelet d'orleans pendant lannee mille quatre cens quatre vingt

seize etant de present en letude de louis saradin

notaire audit chatelet <sup>1</sup>

dune transaction du huit juin audit an

Comme des ung an a ou environ venerable et diserte personne

maitre pierre forestier pretre curé de leglise s<sup>t</sup> lorent des orgerils

les orleans, et depieds, ecollier etudiant en luniversite de paris

<sup>1</sup> Les archives notariales restent propriétés de l'étude qui les a émises ; les archives de Jacquet Drouin, notaire en 1496, sont donc arrivées, de successeur en successeur, chez Louis Saradin, notaire au moment où Ferrand l'ancien vient les consulter (vers 1760-1770).